

Les enjeux agoniques des représentations du territoire dans le *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps* (1649)

Myriam TSIMBIDY
Université de Bordeaux Montaigne

Une réflexion sur la notion de territoire dans les Mazarinades conduit à articuler des données historiques à des données géographiques et juridico-politiques, comme y invitent les définitions des dictionnaires du temps. En effet, Jean Nicot dans le *Trésor de la langue française* (1606) note deux acceptions : la première renvoie au territoire d'une ville, la seconde à un lieu dans lequel « on a administration et charge » ; il donne pour synonyme au mot *territoire*, le *ressort* et la *jurisdiction* et, comme exemple, un diocèse. Le *Dictionnaire de l'Académie française* précise la deuxième acception en associant dans la définition de ce mot le critère géographique et la notion de légitimité politique, le *territoire* étant un « espace de terre dans lequel s'étend une Seigneurie, ou une Jurisdiction¹ ». Le territoire est ainsi un espace délimité où s'appliquent un cadre institutionnel, une organisation et des usages².

Au cœur du XVII^e siècle, le royaume de France, espace sur lequel le roi exerce sa souveraineté, recouvre l'ensemble des provinces ou gouvernements avec lesquels il a des relations directes, privilégiées et à des titres différents : le roi de France est comte de Provence, mais roi de Navarre. Ces provinces sont composées d'archevêchés, de diocèses et de paroisses, de villes et de villages, qui sont autant d'espaces régis par des cadres institutionnels à dimension politique, militaire ou religieuse. Ces jeux d'emboîtement construisent les représentations de la France sans la connaissance desquelles l'on ne peut « parler des affaires du tems³ ». L'on ne peut non plus comprendre les enjeux de la Fronde parlementaire.

L'autonomie⁴ des provinces fait qu'elles sont imposées différemment selon leurs privilèges et leur richesse et que notamment par le biais des parlements, elles peuvent négocier en s'adressant directement au roi. Et en cette période où le roi a besoin d'argent, les exemples d'impôts qui touchent les uns mais pas les autres abondent – l'affaire des semestres, qui est une sanction qui vise certains parlements, en est un exemple emblématique. Elle fait partie des causes de la première Fronde.

Cette première Fronde ou vieille Fronde, appelée ainsi pour la différencier des suivantes, a ceci de particulier, comme le montrent mes recherches en cours, qu'elle a organisé, inspiré et certainement financé la publication de la majeure partie des recueils éditoriaux de Mazarinades de 1649. Nous appelons authentiques les recueils de textes réédités et mis en page de manière à offrir une pagination continue ; le plus souvent, un sommaire imprimé des pièces insérées se trouve au seuil de l'ouvrage. Diffusés avant le 1^{er} avril 1649, donc au cœur de l'action parlementaire, ces recueils sont encore

¹ *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{ère} édition, 1694, p. 553.

² Cet usage interagit sur des représentations « tant symboliques que patrimoniales et imaginaires, elles-mêmes nourries de la langue dominante parlée par les populations », cf. Maryvonne Le Berre, « Territoires », dans Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1995.

³ Jacques Robbe, *Méthode pour apprendre facilement la géographie*, 1695 (1685), 4^e édition, Préface, p. 9.

⁴ Les 12 gouvernements de la France sont l'Île-de-France, la Bourgogne, la Normandie, la Guyenne, le Languedoc, la Bretagne, la Champagne, la Picardie, le Dauphiné, la Provence, Lyon et Orléans. Cf. Philippe Labbé, *Tableaux méthodiques de la géographie royale*, Paris, M. et J. Henault, 1646, p. 5.

relativement délaissés par les critiques et par les bibliographes. Parmi les raisons de cet oubli, se trouve peut-être le fait qu'ils ont la réputation de recueillir les meilleures pièces, ce qui n'incite guère à aller plus loin, et surtout la difficulté de leur approche car ils ont la particularité d'associer des extraits de registres de parlement à des libelles, ce qui demande des grilles de lectures différentes et une approche historicisée du statut des pièces officielles au début de 1649.

Dans le cadre de ce colloque sur les liens entre territoire et mazarinades, il nous a paru nécessaire d'interroger dans l'un de ces recueils les modalités et le sens des représentations du ou des territoire(s). Pour cela nous avons sélectionné l'un des plus répandus selon le critère de sa présence et de sa conservation dans les bibliothèques. Il est référencé au numéro 3035 dans le catalogue Moreau⁵ sous le titre de *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps* et il est composé de 4 volumes. Hubert Carrier estime que ces derniers « réunissent les mazarinades qui ont eu le plus de succès pendant le blocus » et en déduit que les « amateurs normands, pendant la première Fronde, pouvaient suivre de très près l'actualité parisienne⁶ ». L'ensemble qui comporte environ 60 pièces⁷, est avant tout emblématique de la Fronde parlementaire puisque les premières sont des harangues prononcées devant le roi et la reine régente au début du mouvement tandis que la dernière, intitulée *L'intérêt des provinces*⁸, date de la fin mars 1649, moment où les négociations entre les parlements et la cour sont bien entamées puisque la paix de Rueil sera signée le 1^{er} avril.

Pour examiner dans un premier temps en quoi la sélection et l'organisation d'un recueil peuvent rendre compte d'une image des territoires, il convient d'étudier le premier volume et ses trois versions. En effet, les plus grands bibliographes s'y sont laissés prendre. Leur erreur nous intéresse pour notre enquête car elle met en lumière deux manières d'appréhender le territoire.

Composition du recueil et configuration polémique du territoire

La notice de Moreau décrit ainsi l'ouvrage :

Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps, sur l'imprimé à Paris. Rouen, par les imprimeurs de la cour (*de Parlement*), 1649.

Il y a quatre recueils⁹; les deux premiers ont paru chez Berthelin.

J'ai vu sous le même titre un petit in-12 de 80 pages aussi imprimé à Rouen, mais sans indication de lieu.

Enfin on rencontre un *Premier recueil de diverses pièces curieuses de ce temps*, sans nom de lieu et seulement avec la date de 1649.

⁵ Célestin Moreau, *Bibliographie des mazarinades*, Paris, Libraires de la Société de l'histoire de France, 1850, 3 vol.

⁶ Hubert Carrier, *La presse de la Fronde : Les Mazarinades, La conquête de l'opinion*, Genève, Droz, 1989, t. 1, p. 464.

⁷ Les entrées des TDM ne correspondent pas toujours à une pièce ; le recensement SUDOC est un outil utile mais parfois trompeur : l'on peut compter 4 entrées pour une même pièce ! De plus des extraits du registre de Parlement dont l'original a été brûlé selon les ordres de Louis XIV viennent s'intercaler entre des pièces, et beaucoup de ces extraits ne sont pas recensés par Moreau.

⁸ *L'intérêt des provinces*, Paris, V^e Théod. Pépinqué et Est. Maucroy, 1649, [M0_1714], 12 p. et dans le 4^e volume du recueil 3035, v. 4, p. 89-92.

⁹ Il faut comprendre ici 4 volumes ; au premier s'ajoutent le *Second recueil des pièces curieuses de ce temps*, Rouen, Imprimeurs de la cour, 1649, le *Troisième recueil des pièces curieuses de ce temps* et le *Quatrième recueil des pièces curieuses de ce temps*, Rouen sur l'imprimé à Paris, Jean Berthelin, 1649.

Les titres des trois derniers recueils ne laissent aucun doute sur la cohérence de l'ensemble. L'adjectif numéral second, troisième, quatrième *recueil des pièces curieuses de ce temps* est à lui seul un critère suffisant, ajoutons les mentions « sur l'imprimé à Paris[, à] Rouen, par les imprimeurs de la Cour (de Parlement) » pour le 2^e volume, auxquels s'ajoutent, pour les deux derniers, le nom et l'adresse de l'imprimeur : « chez Jean Berthelin, dans la cour du Palais », et des modes de publication identiques avec la présence d'un sommaire paginé et orné d'une frise.



Seul le premier recueil diffère. Il a deux titres : *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps* et *Premier recueil de diverses pièces curieuses de ce temps*. Cette dernière pièce est également recensée à l'entrée 2851. Moreau ne fait aucun commentaire sur son contenu, il signale simplement que le titre est repris sans préciser s'il s'agit ou non d'une même version.

La Bibliothèque nationale d'Autriche est la seule à offrir en ligne l'ensemble numérisé des quatre volumes du recueil recensé à la cote 127031-B¹⁰. Cependant le premier volume intitulé *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps* ne comporte qu'une indication de date ; il ne correspond donc pas à la description de Moreau qui signale que s'y trouvent mentionnés le lieu *Rouen* et les éditeurs (les imprimeurs de la cour). La typographie des filets et sommaires du premier recueil étant identique à celle des trois recueils suivants, l'on apprécie la cohérence formelle de l'ensemble. Il s'agirait donc simplement d'une page de titre non recensée par Moreau pour le premier recueil qu'il décrit dans sa bibliographie.

Cette explication pourrait être satisfaisante si l'on ne trouvait ce volume décrit par Moreau à Anvers, à la Bibliothèque patrimoniale Hendrik Conscience, à la cote 127400-B¹¹. Le titre *Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps* est suivi des précisions suivantes : « publié à Rouen sur l'imprimé de Paris », et le numéro 3035 a été inscrit sur

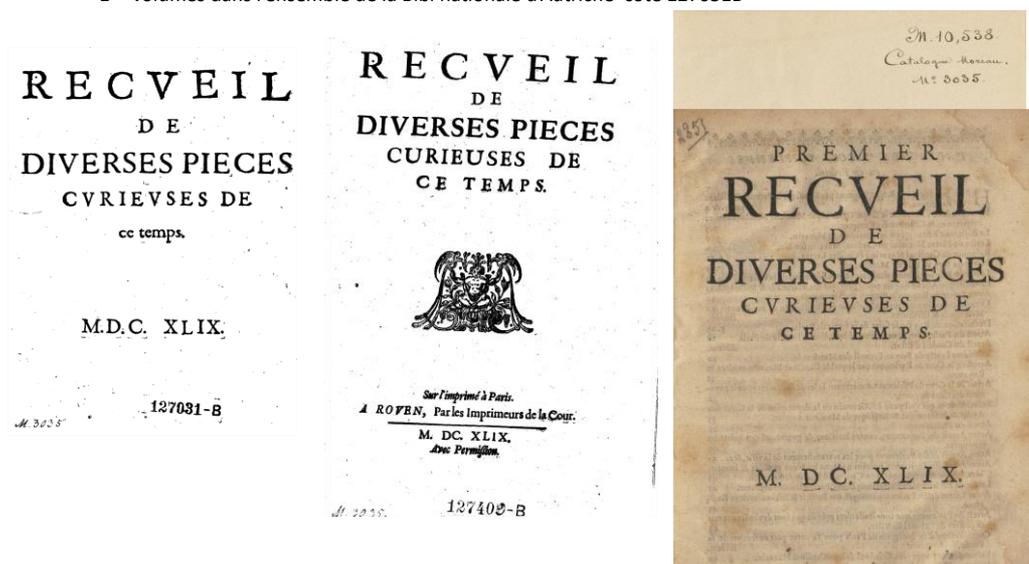
¹⁰ Cf. <https://onb.digital/result/102AA7F2>

¹¹ Cf. <https://anet.be/record/opacehc/c:lvd:974054/N>

la page en bas à gauche. Il ne présente aucun sommaire et, à cet égard, diffère des trois volumes qui le suivent.

Un des moyens de comprendre ces différences éditoriales consiste à aller consulter d'autres exemplaires numérotés 3035 dans d'autres bibliothèques. La Mazarine offre, pour ce numéro, un volume intitulé *Premier recueil de pièces curieuses* – on sait l'habitude des pamphlétaires de modifier les titres pour rééditer les mêmes pièces, aussi peut-on *a priori* considérer qu'il s'agit du même recueil. Cependant les mentions manuscrites sur l'exemplaire en question invitent à la vigilance : il portait originellement le numéro 2851 en haut à droite, ce qui justifie parfaitement la correction effectuée par la Mazarine puisqu'elle comporte le numéral « premier ».

1^{ers} volumes dans l'ensemble de la Bibl nationale d'Autriche coté 127031B



Mais la question est la suivante : pourquoi des spécialistes comme Moreau se seraient-ils laissés prendre par la ressemblance des versions ?

Lorsque l'on compare le nombre de pages de ces trois volumes numérotés 3035, aucun doute n'est possible, ils sont bien différents puisqu'ils présentent respectivement 92 et 56 et 78 pages imprimées dans la même police de caractères, avec 30 pièces, 24 pièces et 29 pièces.

Tableau des trois variations du premier volume du recueil n° 3035

	Cote et numéro	titre	paratexte	Table ou sommaire
A	Cote 127031-B N° 3035 (B. n. Autriche)	<i>Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps</i>	1649	table des pièces contenues en ce recueil (92 p.)
B	Cote 127400-B N° 3035 (Anvers)	<i>Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps</i>	sur l'imprimé de Paris « publié à Rouen, par les Imprimeurs de la Cour » 1649 avec permission	sans sommaire (56 p.)
C	N° 2851 puis n° 3035 (Mazarine)	<i>Premier recueil de pièces curieuses</i>	1649	table des pièces contenues en ce recueil (78 p.)

Le premier volume de la série offre donc plusieurs versions qui pourraient témoigner de la simultanéité d'un travail éditorial mené de front par plusieurs imprimeurs. Ces derniers visaient-ils des publics différents ou avaient-ils des commanditaires différents ? Pour tenter de répondre à ces questions, il convient de comparer les corpus.

Les premiers libelles des trois volumes offrent une représentation consensuelle du début de la Fronde comme le montre le tableau suivant.

recueil	Titre	date	lieu*
B	<i>Harangue faite au roi par Monsieur Talon</i>		
A B C	<i>Harangues faites à la reine régente par le 1^{er} président du parlement</i>		Paris
id.	<i>autre Harangue</i>		Paris
id.	<i>Harangue faite au duc d'Orléans par le président Nicolai</i>		Paris
A et C	<i>Le politique étranger ou les intrigues de Mazarin ou la lettre de Pierre Mazarini au cardinal Mazarin son fils et réponse</i>	25 octobre ; 8 décembre 1648	Rome/Paris
ABC	<i>Lettre du roi au duc de Montbazon</i>	5 janvier 1649	Paris
id.	<i>Lettre du roi au prévôt des marchands</i>	5 janvier 1649	Paris
id.	<i>Lettre de son Altesse Royale audits prévôt des marchands et échevins</i>	5 janvier 1649	Paris
id.	<i>Autre lettre du roi aux prévôt des marchands</i>	6 janvier 1649	Saint-Germain
id.	<i>Lettres de Monsieur le prince à M de Montbazon, et à mess les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris</i>	6 janvier 1649	Saint-Germain
id.	<i>Déclaration du roi sur le sujet de sa sortie de Paris</i>	6 janvier 1649	Saint- Germain
id.	<i>Extrait des registres du Parlement (Arrêts du Parlement pour la sûreté & police de la ville de Paris)</i>	6 janvier	Paris
id.	<i>Extraits des registres du conseil d'Etat</i>	7 janvier	Saint- Germain
id.	<i>Troisième lettre du roi aux prévôt des marchands et échevins</i>	8 janvier	Saint- Germain
id.	<i>Extrait des registres du Parlement</i>	8 janvier	Paris

La composition débute par des harangues prononcées en 1648, demandant à la reine de ne pas suivre les conseils de son ministre. Les volumes A et C insèrent, après ces pièces officielles, *Le politique étranger*¹², composé d'une correspondance fictive entre Mazarin et son père, datée d'octobre et de décembre 1648. La rupture de ton créée par ce libelle souligne le décalage entre les demandes d'allègement des impôts des parlementaires et la lettre du ministre qui rapporte ses pillages.

Le montage enchaîne sur plusieurs lettres du roi envoyées au duc de Montbazon, au prévôt des marchands, etc., ce qui suggère que la politique du ministre est une des causes du départ du roi la nuit du 5 au 6 janvier 1649. La série d'arrêts du conseil d'État donnés à Saint-Germain-en-Laye et de réactions officielles des cours de parlement qui suivent se lisent comme autant d'attaques et de contre-attaques et soulignent la violence des réactions après le départ du roi.

La sélection des volumes A et C relève d'un point de vue parisien, comme le montre la série d'extraits de registre du parlement de Paris qu'ils ont en commun.

Extrait des registres de Parlement [concernant la levée de deniers pour le payement des gens de guerre. 9 janvier 1649].

Extrait des registres du Conseil de la cour des Aydes. Du 9. janvier mil six cent quarante neuf.

Extrait des registres de Parlement [10 janvier 1649].

Extrait des registres de Parlement [contre les gens de guerre qui ont quitté les frontières].

Extrait des registres de Parlement [pour les retranchements de la ville, &c. 12 janvier 1649]

Extrait des registres de Parlement [portant que tous les biens meubles & immeubles, & revenu des bénéfices du cardinal Mazarin seront saisis. 13 janvier 1649].

Lettre de la cour de parlement de Paris. Envoyée aux parlements du royaume.

Lettre de la cour de parlement de Paris. Envoyée aux baillis, sénéchaux, maires eschevins, & autres officiers de ce royaume.

Extrait des registres de Parlement [que tous les deniers publics qui deubs seront mis és coffres de l'hôtel de ville. 19 janvier 1649].

¹² *Le Politique étranger, ou les Intrigues de Jules Mazarin*, Paris, 1649, [M0_2814], 14 p. et 3035 (V. 1 version A et C), p. 9-20.

Seule la présence du *Courrier français apportant toutes sortes de nouvelles*¹³ qui s'insère entre cette série d'édits et la suite différencie le volume A du volume C. En effet, les deux volumes s'achèvent sur les mêmes libelles¹⁴ qui reprennent le topos du mauvais conseiller pour conduire à l'image emblématique d'une France désolée qui s'adresse au roi. J'y reviendrai.

Pour la version B, le choix est différent car les 12 dernières pièces concernent les plaintes des parlements de Normandie et de Provence. Cette différence induit une représentation des territoires étroitement liée à l'affaire des semestres, une polémique dont la naissance précède les barricades parisiennes. Récapitulons brièvement l'enjeu de ce conflit. Pour continuer à financer la guerre contre l'Espagne, un édit, pris en octobre 1647, oblige le parlement à siéger par semestre. Le nombre de magistrats est doublé comme les recettes du roi (puisque chaque magistrat doit acheter sa charge) mais leurs épices sont diminuées d'autant puisqu'ils ne siègent que 6 mois. Les derniers textes de la version B (56 p.), nous plongent donc dans cette affaire.

Lettre de mess du parlement de Normandie au roi touchant leur refus de recevoir M le comte de Harcourt, 21 janvier 1649

Lettres et arrêts de la cour de parlement de Normandie envoyées à la cour du parlement de Paris avec arrêt du 5 février 1649

Lettre de créance de ladite cour de parlement de Normandie,

Lettre du parlement de Normandie envoyée à la cour de parlement de Paris, 1^{er} février 1649

Arrêt de la cour de parlement de Normandie sur la révocation du semestre, 27 janvier

Autre arrêt (défense de loger les gens de guerre sans ordre et attaches du duc de Longueville)

Autre arrêt du 1^{er} février sur les tailles gabelles qui doivent être conduit sous bonne garde

Lettre de la cour de parlement de Paris

Lettre de la cour de parlement de Paris du 10 février

Discours fait par les députés de Provence dans le parlement de Paris

Extrait des registres du parlement du 28 janvier 1649

Relation de ce qui s'est fait et passé dans la province de Provence depuis l'enlèvement du roi

Ainsi la composition du volume B part de l'emprisonnement des magistrats parisiens pour aller vers les combats des parlements de province ; la cible visée semble identique. Mais les textes qui accompagnent les mesures prises par les deux provinces – lettres et arrêts, discours des députés, et enfin relation des faits – éclairent une représentation du territoire centrée sur les parlements en conflit avec la cour.

La démonstration polémique qui résulte de l'agencement et du choix des libelles est analytique dans le volume B : les exemples des provinces sont emblématiques de l'état de la France ; et synthétique dans les volumes A et C puisqu'ils s'achèvent sur l'allégorisation d'une « France désolée » afin de décrire un territoire dévasté.

Ces différences entre les premiers volumes traduisent-elles une volonté de toucher un plus ou moins large public ? Il est clair, comme en témoignent les versions A et C presque similaires, que le choix s'est porté sur une représentation plus emblématique du territoire.

¹³ *Le Courrier français* a eu plusieurs éditions, celle-ci est conforme au *Courrier Français apportant toutes les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du roi*, Paris, Rollin de la Haye, 1649, [M0_830], p. 47-54 du *Premier recueil*, version A. Voir Moreau, *Bibliographie, op. cit.*, t. 1, p. 249-252.

¹⁴ *Contribution d'un bourgeois de paris pour sa cote part au secours de sa patrie*, [M0_790], 8 p. ; *Factum servant au procès criminel fait au cardinal Mazarin*, [M0_1368], 8 p. ; *Discours d'Etat présenté à la reine régente*, sous ce titre simplifié se trouve publié le *Discours d'Etat et de religion sur les affaires du temps présent*, Paris, A. Cottinet, 1649, [M0_1106], 8 p. (Moreau signale qu'il a été écrit en 1648 puis repris après les barricades, cf. Moreau, *Bibliographie, op. cit.*, t. 1, p. 323) ; *La liberté de la France et l'anéantissement des ministres étrangers*, Paris, 1649, [M0_2299], 8 p. ; *La France désolée aux pieds du Roi*, [s. l.], 1649, [M0_1423], 8 p.

Qu'en est-il de la représentation des territoires lorsqu'on observe plus précisément ce qui est dit dans les textes ?

Le théâtre des actions

Ces différences géographiques entre les trois versions du premier volume étant posées, il convient de nous intéresser à l'ensemble du recueil composé de 4 volumes qui réunissent, je le rappelle, des libelles publiés avant la paix de Rueil¹⁵. Son enjeu est multiple : justifier les oppositions et informer des actions des parlements tout en ralliant l'opinion publique.

Cela nous invite à considérer les données référentielles que sont les évocations et les descriptions d'espaces territoriaux comme autant d'arguments au service d'un système idéologique. Les territoires entrent dans l'écriture polémique dans la mesure où ils sont le théâtre de l'action et où ils la justifient.

En étudiant le territoire appréhendé comme espace d'actions, nous verrons tout d'abord comment les descriptions des itinéraires entre Paris et Saint-Germain en janvier puis Paris et Rueil en mars légitiment la démarche politique des magistrats et rendent compte de la réalité topographique du temps. Nous montrerons ensuite comment la succession des mesures prises par les parlements révèle la fragilité d'un territoire menacé de tous côtés. Enfin, nous examinerons comment l'écriture polémique joue sur des représentations symboliques du territoire afin de joindre le pathétique au démonstratif pour rallier l'opinion publique à la cause des Parisiens et des provinces frondeuses.

Territoire comme espace d'actions

Les comptes rendus des négociations sont accompagnés parfois de la description de l'itinéraire adopté par les députés pour se rendre sur les lieux où elles se déroulent. L'économie du recueil met en lumière des différences de traitement. Ainsi, alors que le *Courrier français*, daté de janvier, annonce laconiquement que les députés envoyés à Saint-Germain n'ont pas été reçus par la Cour¹⁶, un mois plus tard, *La Réception de messieurs les gens du Roi à Saint Germain*¹⁷ précise les étapes de leur itinéraire et dessine indirectement une configuration du territoire (ce n'est pas l'enjeu, bien sûr, dès lors que le lecteur connaît ce trajet). Situons ce voyage dans la dynamique événementielle. En février, Talon, Meliand et Buignon, représentants du roi au parlement, sont chargés d'expliquer à la reine pourquoi le Parlement de Paris a refusé de donner audience aux messagers envoyés par la reine, une justification très délicate qui repose sur l'idée que l'on n'envoie des hérauts qu'à des puissances ennemies¹⁸. Voici comment est décrit ce voyage :

Ils furent accompagnés des archers de la Ville jusques à Chaliot, où ils furent reçus et escortés de cinquante cavaliers jusques à Saint-Cloud, où Monsieur de Grammont après leur

¹⁵ Nous appelons, dans le cadre de cet article, ces volumes regroupés au numéro Moreau 3035 comme suit : *Premier recueil*, la lettre A, B ou C précisant les versions le cas échéant, puis *Second*, *Troisième* et *Quatrième recueil*.

¹⁶ *Premier recueil*, Version A., p. 49.

¹⁷ *La Réception de messieurs les gens du Roi à Saint Germain en Laye*, *Second recueil*, p. 1-4. Ce libelle est publié sous le titre *Le courrier extraordinaire, apportant les nouvelles de la réception de Messieurs les gens du Roi à Saint-Germain-en-Laye, & celle du courrier d'Espagne au Palais. Avec toutes les harangues qui ont été faites*, [M0_827], 8 p.

¹⁸ Voir les *Mémoires du cardinal de Retz*, Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot éd., Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1984, p. 302.

avoir donné à déjeuner les conduit jusques à Chatou avec le régiment de la reine et de Mazarin d'où ils furent menés et escortés par d'autre cavalerie jusques à Saint-Germain¹⁹.

D'après la carte de *l'Isle de France et de la Brie* de Nicolas dit Christophe Tassin²⁰, ce parcours – avec lequel celui de l'autoroute A 14 n'a plus rien à voir ! – est décrit par étapes et par l'accueil qui y est réservé. L'importance numérique des escortes, la qualité de ceux qui les dirigent sont autant de témoignages du pouvoir de représentation et de la légitimité des députés.

Deux mois plus tard, le *Procez verbal, de la conférence faite à Ruel, par messieurs les deputez du Parlement, chambre des Comptes, & cour des Aydes, ensemble ceux de la ville*²¹ daté du 11 mars 1649, décrit plus longuement encore le départ des députés de Paris puis, à la fin des négociations, leur départ de Rueil. Le texte précise les noms des portes franchies par les délégations des députés ainsi que des détails qui pourraient paraître inutiles ; nous apprenons ainsi que certains sont passés par la porte Saint Honoré après avoir été « arrêtés au moins deux heures », pour la fouille des chariots et bagages, qu'ils attendent une autre partie de la délégation qui se trouve entre la porte de la Conférence et celle de Saint Honoré et que pas moins de quatre escortes vont se succéder jusqu'à Rueil²². Les deux premières sont nommées : il s'agit de la compagnie des gardes du prince de Conti, partie du cours la Reine, puis de celle du maréchal de Grammont, qui la remplace pour traverser le bois de Boulogne – les autres ne le sont pas, ce qui veut dire que ce qui est important, c'est la sécurité qu'elles offrent, les mercenaires et les brigands ne reculant devant rien.

Ainsi l'évocation topographique des portes de Paris et les itinéraires ponctués de relais et d'escortes valorisent la démarche des députés et rendent compte de rituels de civilité. Ces itinéraires traduisent des réalités territoriales anciennes avec leurs frontières, leurs étapes, leurs toponymes disparus, ils actualisent également les dangers qui guettent tous les voyageurs aux portes de Paris, aux traversées des villages, comme en témoignent les précisions sur les escortes, une réalité du temps dont parle Christian Jouhaud dans le *Siècle de Marie Du Bois*²³.

Les représentations d'un territoire à la fois comme lieu de menace et espace menacé sont peut-être encore plus spectaculaires dans les textes dont la teneur est performative, que ce soit par la description des mesures de leur diffusion ou par les ordres qu'ils énoncent.

Réalité d'un territoire menacé

Les décisions officielles des parlements ont des répercussions concrètes sur le territoire d'abord par leur diffusion, les arrêts sont « lus et publiés à son de trompe et cri public, et affiché es carrefours de cette dite ville et faubourgs, et envoyé es Villes circonvoisines pour y être aussi lu, et publié et affiché²⁴ », parfois se trouvent précisés les espaces urbains

¹⁹ *La Réception, op. cit.*, p. 2.

²⁰ Carte de l'Isle de France et Brie / [Tassin ?]. - Echelle de 5 lieues, [s.l.], [s.n.], [ca 1640]. Cf. <https://francearchives.gouv.fr/fr/facomponent/0ac2a8279a983bf28264f4ab76e082f423dc725d>

²¹ *Procez verbal, de la conférence faite à Ruel, par messieurs les deputez du Parlement, chambre des Comptes, & cour des Aydes, ensemble ceux de la ville, Quatrième recueil*, p. 1-32.

²² *Procez verbal, de la conférence faite à Ruel, Premier Recueil* version A, p. 1. Voir également la description du départ de Rueil (p. 32).

²³ Christian Jouhaud, *Le siècle de Marie Du Bois, Écrire l'expérience au XVII^e siècle*, Éd. du Seuil, 2022, p. 246-247.

²⁴ *Extraits des registres de parlement*, arrêt du 6 janvier 1649, *Premier Recueil*, version A, p. 30.

concernés, « portes et entrées », « carrefours et place publiques²⁵ » et les territoires environnants « bourgs et communes et villages²⁶ ».

Ces arrêts constituent des actes de guerre territoriale : ils interdisent l'accès à la capitale, et bloquent les passages. Ainsi le parlement fait-il « défense aux soldats d'approcher à 20 lieues de la Ville de Paris, enjoint à ceux qui se sont avancés de se retirer dans les garnisons des villes frontières²⁷ ».

Les mesures prises par la Cour pour affamer la ville touchent les « villages circonvoisins de Paris²⁸ » ; le 9 janvier, les bouchers de Poissy apprennent qu'ils ont défense d'acheter du bétail pour l'amener à Paris, les boulangers de Gonesse ne peuvent y vendre leur pain : des troupes placées à S. Denis et Haubervilliers [*sic*] leur interdisant le passage²⁹.

Le blocus de la ville de Paris reste la mesure la plus spectaculaire. La crainte de perdre « son territoire », c'est-à-dire sa ville, explique l'émotion qui se manifeste par les rires et les pleurs et que l'on mesure dans les libelles du temps³⁰. Pour les Parisiens, le départ du roi, c'est la perte de sa protection, plus rien ne peut donc empêcher le siège de la capitale et sa mise à sac par des mercenaires sans scrupules. Ainsi s'expliquent les craintes des délégués de la Cour des Aides à Saint-Germain :

[...] nous nous contenterons de supplier très humblement votre Majesté de vouloir considérer les dangereuses suites que peuvent causer l'éloignement du Roi et de votre majesté de la capitale Ville du Royaume, et l'approche des gens de guerre³¹.

La proximité des ennemis renverrait-elle à des traumatismes collectifs récents ? « La taxe faite lors de la prise de la ville de Corbie sera suivie³² », indique l'arrêt du 9 janvier 1649, qui rappelle ainsi l'affolement des Parisiens lors du siège de cette ville située à 35 lieues (140 km). Comme en 1636, Paris se prépare à la guerre, on lève une armée, on impose les habitants, on monte des canons de l'arsenal sur des affûts tirés de la basse-cour de la Bastille³³, car il s'agit de se défendre contre l'agresseur étranger, emblématisé par Mazarin.

Des arrêts et des lettres sont diffusés de Paris dans tout le royaume³⁴ avec parfois des itinéraires ou des destinations plus précises, comme l'indique le titre de la *Lettre envoyée à quelques villes de Champagne & Picardie, pour les inciter de se résoudre à prendre le bon party du Roy, & du Parlement*³⁵. Le choix de ces provinces situées aux frontières est loin d'être anodin. Elles sont vitales pour le royaume ; le roi, comme le dit Laurent Bourquin, ne peut en perdre le contrôle³⁶.

²⁵ *Extraits des registres de parlement* (8 janvier 1649), p. 35.

²⁶ *Extraits des registres de parlement* (10 janvier 1649), p. 42.

²⁷ *Extraits des registres de parlement* (10 janvier 1649), p. 42. (20 lieues – environs 96 km).

²⁸ *Le courrier français apportant toutes sortes de nouvelles*, p. 50.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Myriam Tsimbidy, « Pleurer du "funeste enlèvement du roi" ou rire du "rapt à la mazarine" », *Pratiques et formes littéraires 16-18* [en ligne], n° 19, 2022. Cf. : <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=492>

³¹ *Extraits des registres du conseil de la cour des Aides*, 9 janvier 1649, p. 37.

³² Elle sera suivie, c'est-à-dire prise pour modèle. Cf. *Extraits des registres de parlement*, 9 janvier 1649, *Premier Recueil*, p. 35.

³³ *Le courrier français*, *op. cit.*, p. 51.

³⁴ Cf. *Lettre de la cour de parlement de Paris, envoyée aux parlements du royaume*, *Premier Recueil*, version A et B, p. 22 et 45.

³⁵ *Lettre envoyée à quelques villes de Champagne & Picardie, pour les inciter de se résoudre à prendre le bon party du Roy, & du Parlement*, *Troisième Recueil*, p. 25-28.

³⁶ « La Champagne des XVI^e-XVII^e siècles est aux marges du royaume. Entre la Picardie au nord et la Bourgogne au sud, elle se situe au cœur d'une vaste région qui est appelée à jouer un rôle-tampon face aux

Cette fragilité du royaume ressort aussi dans l'évocation de la guerre de Trente Ans avec les dernières campagnes de Condé : « les prises de Courtrai, Dunkerque et Furnes » en 1646 et en 1647, la défaite de Lérída en Catalogne³⁷ ; et les victoires de l'archiduc Léopold d'Autriche qui en 1648 prend Armentières et reprend Courtrai et Furnes. Outre ces noms, des précisions renvoient aux situations stratégiques des places fortes, qui permettent d'interpréter les amitiés que le ministre aurait témoignées au gouverneur de Brissac en 1639 :

Il caressa si fort le sieur d'Erlac³⁸, gouverneur de Brissac³⁹, pendant le séjour qu'il fit à la cour après la bataille de Lens, et tâcha de le sonder si subtilement sur le délaissement de cette place, que ce fidèle gouverneur également français et suisse, a soupçonné, selon qui s'est laissé entendre, que le cardinal Mazarin voulut avoir cette forteresse pour lui-même, ou pour le roi d'Espagne, pour la liaison de la Franche-Comté avec l'Allemagne, et sans passer par la Suisse, lui donner, passage sur le Rhin plus assuré⁴⁰.

Ces données géographiques renvoient à une carte mentale du royaume inscrite dans les esprits du temps, et invitent aussi à mesurer l'histoire des territoires : Brisach n'existe plus, la ville a été subdivisée, une partie se trouve en Allemagne, l'autre en France.

Le *Quatrième recueil* offre une modalité originale de cette méthode d'écriture qui consiste à entrelacer des données territoriales à des éthopées.

Dans la *Lettre de Pierre de Provence*⁴¹, la configuration géographique devient en effet justification de la baisse des impôts et un moyen de dénoncer la rapacité du comte d'Alais qui, selon l'épistolier, « n'agit que par des domestiques affamés et de ces gueux qui suivent les gouverneurs [...] pour s'engraisser⁴² ». Le libelliste décrit la topographie de sa province, ses ressources, les mœurs des habitants, avant d'en venir aux affaires politiques. L'on peut d'ailleurs se demander si, derrière le masque littéraire de Pierre de Provence⁴³, ne se cache pas un intendant géographe, économiste et ethnographe. Il devance par sa méthode les enquêtes sur les provinces initiées par Colbert dans les années 1664.

Le passage s'inscrit dans une apologie du maréchal de Vitry, gouverneur de 1631 à 1637⁴⁴, qui aurait été embastillé, selon notre auteur, pour avoir justifié la baisse des charges par l'état de la région. « Je suis obligé, explique Pierre de Provence, de faire voir

Pays-Bas espagnols et au Saint-Empire. » (Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1994, p. 7.

Cf. <https://books.openedition.org/psorbonne/1013?lang=fr>)

³⁷ *Factum servant au procès criminel fait au cardinal Mazarin, Premier Recueil*, version A et B.

³⁸ Le général d'Erlach, bien que sollicité par la Suède, décide en septembre 1639, moyennant une plus forte pension, de rester au service de la France.

³⁹ Brisach ou Breisach (parfois Brissac dans les textes anciens) : Brisach était une petite place forte sur le Rhin occupée par les Espagnols. De nos jours, deux villes portent ce nom avec quelques variantes : Neuf-Brisach, ville française de la région alsacienne située dans le Haut-Rhin actuel, et Breisach-am-Rhein, ville allemande du Bade-Wurtemberg, située à seulement 7 km de Neuf-Brisach sur l'autre rive du Rhin.

⁴⁰ *Factum, op. cit.*, v. A, p. 60.

⁴¹ *Lettre de Pierre de Provence, à la Reyne. En forme d'avis, sur ce qui s'est passé en son pays*, Paris, Jean Hénault, au palais dans la salle Dauphine, à l'ange gardien, [M0_2043], 1649 ; *Quatrième Recueil*, p. 45.

⁴² *Ibid.*, p. 46.

⁴³ Pierre de Provence est le héros éponyme d'un roman de chevalerie (cf. Helwi Blom, « Pierre de Provence et la réception des romans de chevalerie médiévaux dans la France du XVII^e siècle », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 2, 1996, p. 51-60).

⁴⁴ Notre polémiste oublie les différends du maréchal de Vitry avec le parlement de Provence.

cette vérité par une petite description de ce pays⁴⁵ ». Composée au présent intemporel, cette séquence adopte un point de vue surplombant qui décrit la Provence subdivisée en trois parties aussi arides et improductives les unes que les autres mais pour des raisons différentes :

La première est absolument inculte, pour les hautes montagnes, et les grands rochers nus et pelés qui la composent, lesquels ne produisent ni herbes, ni arbres : et par ce moyen est inutile aux hommes et aux bestiaux.

La deuxième contient certaines plaines aréneuses, où croissent quelques arbustes, qui ne sont pas même propres à brûler, cette partie s'appelle Garrique (sic). Cet endroit a été quelques fois cultivé par le soin des paysans, qui sont extraordinairement laborieux, sans qu'ils en aient eu autre profit que la perte du temps et des grains qu'ils y ont semés.

La troisième partie, aménagée, est ruinée par les ravages causés par la Durance :

La dernière est bonne en certains endroits, et en d'autres si maigre, qu'à moins d'un travail continuel, on a bien de la peine d'en retirer quelque chose ; les habitants sont si soigneux de la faire valoir qu'ils portent de la terre sur des rochers, laquelle ils arrêtent par des petites murailles pour en retirer ce qu'ils peuvent. Cette partie qui est la meilleure, est encore ruinée par une rivière qui la traverse, appelée Durance, laquelle coule avec une si grande rapidité, qu'il n'y a pas d'années qu'elle n'apporte du dommage dans la province, pour plus de cinq cent mille Fr.

L'on déconstruit ensuite les stéréotypes : l'avarice des habitants n'est que l'effet des conditions de vie difficiles.

On fait communément raillerie de la frugalité des Provençaux, et de ce qu'ils sont fort sobres, il ne faut pas s'étonner si celui qui n'a rien, est avare : on ne voit dans ce pays ni bœuf ni vache, et quand on porte un veau dans une bonne ville, il semble que c'est un Phœnix, les petits-enfants n'y connaissent pas la bouillie, parce qu'il n'y a point de lait : ils n'y sont nourris que de pain cuit avec un peu de miel⁴⁶.

Ces considérations géographiques et anthropologiques servent à dénoncer l'injustice voire la cruauté de la pression fiscale et justifient les conflits qui opposent les Provençaux au comte d'Alais. L'ennemi, comme un parasite, vit sur les richesses d'un territoire et le détruit. Les visées du ministre sont plus spectaculaires : dans *La Vérité sans masque*, Mazarin devient « la teigne qui sèche le Royaume, le dragon qui dévore la France, le ver qui ronge les Provinces⁴⁷ ». Le territoire est attaqué dans ses diverses dimensions, politique, géographique, administrative.

L'image du corps martyrisé est peut-être plus frappante encore lorsque les polémistes identifient la France à une personne. L'allégorisation s'incarne en mère, en épouse, véritable « projection collective », selon Jacques Revel⁴⁸, qui imprègne l'imaginaire collectif. *La France désolée aux pieds du roi*, titre qui évoque l'apostrophe « O France désolée ! » de l'incipit des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, conclut le premier volume du recueil (version A et C). Elle offre l'image d'une mère « maigre, abattue, et tourmentée par [ses] propres et par [ses] plus chers enfants » qui reçoit « à présent tous les jours des impitoyables coups de dagues dans le sein⁴⁹ ». En s'adressant au roi, elle dénonce les

⁴⁵ *Ibid.*, p. 45.

⁴⁶ *Id.*, ainsi que pour toutes les citations qui précèdent.

⁴⁷ *La Vérité sans masque de la misère persecutée, ou La plainte des pauvres à la reine, contre le cardinal Mazarin*, [M0_4004], 8 p., *Second Recueil*, p. 27.

⁴⁸ Jacques Revel, *Un Parcours critique*, Lonrai, Galaade Éditions, 2006, p. 376-377.

⁴⁹ *La France désolée aux pieds du roi*, [M0_1423], 8 p., *Premier recueil*, A, p. 91.

méfais du ministre en décrivant son territoire dévasté : « il saccage la campagne⁵⁰, il détruit les villes, il perd toutes vos conquêtes, [...], il met vos champs en friche, il désole toute la nature⁵¹ ».

Enfin *L'intérêt des Provinces*, le dernier libelle de cet ensemble propose une image inédite du royaume. Selon le polémiste, si l'on a vu « les parlements se déclarer pour celui de Paris... et [qu']on voit les villes armées, les provinces soulevées et les peuples accourir de toutes parts pour le secours de Paris⁵² », c'est pour sauver le roi de son ministre. Pour illustrer cette convergence de tous les peuples, s'ensuit une représentation géométrique du territoire : Paris est « cette ville où toutes celles du Royaume vont aboutir, comme les lignes de la circonférence dans le centre⁵³ ». L'image traditionnelle de la terre comme cercle au centre duquel se trouve Jérusalem, est ainsi appliquée au royaume devenu une forme géométrique parfaite qui entoure et protège Paris. L'image conceptuelle du cercle a pour effet d'effacer la territorialité des privilèges provinciaux, du ressort des cours souveraines, et de justifier tous les combats pour défendre le royaume et Paris, son cœur et son centre, et par là l'opposition des parlements.

Le Recueil de diverses pièces curieuses de ce temps, composé de mazarinades publiées pendant le blocus de 1649, s'écarte des représentations traditionnelles de la première Fronde, car il n'accueille aucun libelle burlesque. Il n'est donc ni composé des « meilleures pièces », ni destiné à des collectionneurs. Les libelles s'organisent selon une configuration polémique qui reflète la lutte et les actions des magistrats frondeurs, comme le montre la large place faite aux extraits des registres de parlement. Dans ce cadre particulier, les représentations du territoire opèrent à plusieurs niveaux, elles reflètent leurs organisations juridico-politiques, les topographies des villes, et la réalité d'un territoire menacé aussi bien par des brigands sans foi ni loi que par les Espagnols et leurs alliés qui sont aux portes du royaume. Sur un plan symbolique, les représentations du territoire par le biais d'allégories féminines évoquent l'affection de la mère-patrie envers ses enfants, tout en renforçant l'unité et l'attachement des Français à leur pays.

Leur interaction dans ce recueil sert toujours la cause des parlements frondeurs et notamment ceux de Paris, de Provence et de Normandie dont les magistrats sont victimes de l'édit des semestres. Les noms et les toponymes sont des traces d'itinéraire, de topographie urbaine, dont nous avons perdu l'usage, ils servent à la précision et à l'efficacité des comptes rendus, tout en décrivant les trajets Paris-Rueil des magistrats pour négocier la paix. Les noms de villes et de provinces renvoient encore à des défaites et des victoires qui soulignent la fragilité des frontières et l'imminence de la menace pour la capitale. Le ralliement des frondeurs pour défendre le roi et donc attaquer Mazarin et ses troupes est soutenu encore par des représentations du territoire indéfinies mais qui sont, dans une écriture agonique, efficaces et évocatrices car parler de champs détruits, de campagnes ravagées, de provinces saccagées, c'est faire référence à des choses vues, des espaces parcourus et familiers pour les lecteurs du temps. Le royaume est symboliquement un être vivant menacé par des parasites, torturé par des bourreaux, dont il faut protéger le cœur, c'est-à-dire Paris qui, comme Jérusalem, doit être placé au centre d'un royaume circulaire et protecteur.

⁵⁰ Ce leitmotiv du pays dévasté est bien sûr repris dans d'autres libelles du recueil : cf. « les villes [...] désertes, les provinces ravagées, toute la campagne en friche », *La vérité sans masque, Second recueil*, p. 25.

⁵¹ *La France désolée aux pieds du roi, Premier recueil*, A, p. 92.

⁵² *L'intérêt des Provinces, Quatrième recueil*, p. 91.

⁵³ *Ibid.*, p. 92.

Toutes ces modalités de représentations du territoire jouent ainsi sur des usages, des valeurs partagées et le pouvoir émotionnel des *topoi*, en entremêlant des thématiques idéologiques, géographiques et historiques. Les Mazarinades réunies dans ce recueil offrent ainsi autant de constructions interprétatives du territoire qu'il y a d'acteurs politiques et sociaux.